Avis du Conseil scientifique COVID-19

13 janvier 2022

INTEGRATION DU RAPPEL DANS LE PASSE SANITAIRE DES PERSONNES DE PLUS DE 18 ANS

Membres du Conseil scientifique associés à cet avis :

Jean-François Delfraissy, Président Laetitia Atlani-Duault, Anthropologue Daniel Benamouzig, Sociologue Lila Bouadma, Réanimatrice Simon Cauchemez, Modélisateur Catherine Chirouze, Infectiologue Angèle Consoli, Pédopsychiatre Pierre Louis Druais, Médecine de Ville Arnaud Fontanet, Epidémiologiste Marie-Aleth Grard, Milieu associatif Olivier Guérin, Gériatre Aymeril Hoang, Spécialiste des nouvelles technologies Thierry Lefrançois, Vétérinaire/One Health Bruno Lina, Virologue Denis Malvy, Infectiologue Yazdan Yazdanpanah, Infectiologue

Cet avis a été transmis aux autorités nationales le <u>13 janvier 2022 à 23H00</u>.

Comme les autres avis du Conseil scientifique, cet avis a vocation à être rendu public.

- 1. Le Conseil scientifique a été saisi ce jeudi 13 janvier 2022 par le Premier Ministre pour donner son avis sur un projet de décret intégrant la dose de rappel dans le passe sanitaire de l'ensemble des personnes majeures ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Il prévoit deux éléments :
 - L'intégration à compter du 15 janvier 2022 de la dose de rappel dans le passe sanitaire pour toutes les personnes de 18 ans et plus, comme cela a été fait au 15 décembre 2021 pour les personnes de plus de 65 ans et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen;
 - Dans le dispositif actuel, les personnes de 65 ans et plus, disposent de 4 mois, à compter de leur date d'éligibilité pour recevoir leur injection de rappel vaccinal. Ils sont par ailleurs éligibles au rappel vaccinal dès 3 mois après leur dernière dose de vaccination contre le COVID-19. Cela correspond actuellement à un délai total de 7 mois. Pour toutes les personnes de plus de 18 ans concernées par ce projet de décret, le délai de 7 mois sera conservé pour l'instant.

2. La situation sanitaire et vaccinale actuelle est caractérisée par les points suivants :

- Une baisse significative, après 3-4 mois, de l'efficacité de la vaccination (2 doses) pour la prévention des formes sévères et graves, y compris chez les plus jeunes.
- La vague liée au variant Delta a été remplacée, fin décembre 2021, très majoritairement par le variant Omicron.
- On observe une explosion du nombre de nouvelles contaminations liées au variant Omicron depuis fin décembre 2021, avec un pic de contamination qui devrait être atteint à court terme, avec une hétérogénéité régionale.
- Le variant Omicron a un niveau de transmission très élevé, mais avec un degré de gravité plus faible que le variant Delta.
- Le retentissement sur le système de soins va être important jusqu'à au moins début mars 2022, avec un niveau élevé d'occupation des lits de soins intensifs et d'hospitalisations conventionnelles conduisant à des déprogrammations de patients non-COVID. L'immense majorité des patients hospitalisés en réanimation sont des personnes non-vaccinées ou n'ayant pas reçu la 3^{ème} dose/rappel, y compris chez les 18-65 ans.
- L'efficacité confirmée de la 3^{ème} dose/rappel pour à nouveau protéger à plus de 90% contre la survenue de formes sévères et graves associées au variant Omicron.
 L'efficacité, à un niveau moindre, de la protection contre la transmission qui est cependant en partie conservée. La durée de la protection de cette 3^{ème} dose/rappel

reste à évaluer, mais pourrait diminuer avec le temps. Environ 30 millions de Français ont reçu à ce jour une dose de rappel/3^{ème} dose.

- Compte tenu de ces données et de la situation sanitaire actuelle, le Conseil scientifique donne un avis favorable pour l'intégration de la dose de rappel dans le passe sanitaire de l'ensemble des personnes majeures.
 - Ces nouvelles préconisations devraient prendre également en compte la notion d'infection au cours du schéma vaccinal en suivant les recommandations de la Haute Autorité de Santé et du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale (avis non encore publiés).
- 4. Le Conseil scientifique rappelle également que les contraintes liées au passe sanitaire puis au passe vaccinal doivent être proportionnées aux enjeux soulevés par l'épidémie et pourront faire l'objet d'évolutions en fonction d'une possible amélioration de la situation sanitaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Santé publique France. Bilans COVID-19 quotidiens notamment celui du 13 janvier 2022
- Conseil scientifique COVID-19. Avis du Conseil scientifique COVID-19. « PROJET DE LOI TRANSFORMANT LE PASSE SANITAIRE EN PASSE VACCINAL ». 24 décembre 2021. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis conseil scientifique 24 decembre.pdf
- Conseil scientifique COVID-19. Note d'actualisation du Conseil scientifique COVID-19 n°3.
 « 6ème VAGUE LIEE AU VARIANT OMICRON ». 22 décembre 2021, modifiée le 23 décembre 2021. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_d_actualisation_conseil_scientifique_22_decembre_modifiee_23_decembre_2021.pdf
- Conseil scientifique COVID-19. Avis du Conseil scientifique COVID-19. « MISE A JOUR DE L'AVIS DU 8 DECEMBRE 2021 LE VARIANT OMICRON: ANTICIPER LA 6ème VAGUE ». 16 décembre 2021. Disponible sur: https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis-conseil-scientifique-16 decembre-2021- modifie- le-17- decembre-2021.pdf
- Conseil scientifique COVID-19. Avis du Conseil scientifique COVID-19. « FIN D'ANNEE 2021 : COMMENT CONCILIER LES ENJEUX SANITAIRES ET SOCIETAUX ? ». 8 décembre 2021. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis conseil scientifique 8 decembre 2021.pdf